



**COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 19 MARS 2024**

---

**Présent-e-s :**

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Philippe ROCHETIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

**Conseil administratif :**

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

**Excusé-e-s :**

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, M. Roberto DI GIORGIO

**Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

**Procès-verbaliste :**

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

---

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024**

**2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**3. Communications du Conseil administratif**

**4. Rapports des commissions**

a) Environnement et infrastructures du 26 février

b) Culture du 4 mars

c) Sports du 7 mars

d) Finances du 14 mars

## 5. Propositions du Conseil administratif

### A. Projets de délibération

- a) D 133-2024 R : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.
- b) D 134-2024 R : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.
- c) D 136-2024 R : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.
- d) D 137-2024 P : Crédit d'engagement de 60 000 F pour le développement d'outils de communication sur le Plan Directeur Communal révisé de Plan-les-Ouates.
- e) D 138-2024 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 20 512,41 F destiné à couvrir le déficit de la dernière édition de la manifestation Autour du Temps à Plan-les-Ouates.
- f) D 140-2024 P : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates.

## 6. Propositions du Conseil municipal

### A. Réponses aux motions

- a) M 23A-2022 : Réponse à la motion « Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs ».

### B. Motions

- a) M 41-2024 P : « Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Pré-du-Camp ».

## 7. Questions

## 8. Divers

*Clôture de la séance.*

**Questions du public**

---

**La Présidente** ouvre la séance à 20h02. Elle salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles de M. Magnin et de M. Rodriguez, Conseillers administratifs, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle excuse les absences de Mme Chenaux-Bourquin et de M. di Giorgio.

La question écrite de Mme de Mitri sera traitée au point correspondant de l'ordre du jour.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

Ce procès-verbal ne suscite pas de remarque, ni correction.

**Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé par 20 oui et 2 abstentions.**

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2.1 Délai référendaire

**La Présidente** précise que le délai référendaire pour les délibérations qui seront votées ce soir débutera le 28 mars et s'achèvera le 6 mai 2024.

### 2.2 Courrier des habitants des Sciers

**La Présidente** informe que le courrier des habitants des Sciers du 8 février 2024 concerne un sondage dans leur quartier au sujet de la connexion TIM. Le sujet a été discuté au Bureau du 7 mars qui a proposé de le renvoyer en commission Environnement et infrastructure pour traitement, en proposant de recevoir les signataires. Le courrier est à disposition sur CMNet, sur la page de la séance de ce soir.

## 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

### 3.1 Manifestations hivernales du service des sports

**Mme Monbaron** annonce que les manifestations hivernales du SDS, à savoir la patinoire, les honneurs sportifs 2023, le Big Air et les MiniMove, se sont très bien déroulées d'une manière générale. Les bilans de ces manifestations seront transmis au Conseil administratif pour un retour plus précis aux Conseillers municipaux.

### 3.2 Entraînements de course à pied

**Mme Monbaron** rappelle que les entraînements de course à pied, en partenariat avec l'association Team Eticha Running, commencés le 14 mars et pour 12 semaines d'entraînement, ont lieu chaque jeudi à 19h15 pour les débutants et à 20h15 pour les avancés. Le rendez-vous est toujours fixé au parking du centre sportif des Cherpines, côté chemin Pont-du-Centenaire.

### 3.3 Incivilités

**Mme Monbaron** signale les incivilités suivantes pour février 2024 :

Accident non annoncé :	1
Déchets/Salissures :	18
Dommmages à la propriété :	5
Tags :	7
Total :	31

### 3.4 Interpellations avec rapport au ministère public

**Mme Monbaron** annonce plusieurs affaires de circulation qui ont conduit à des rapports divers :

- 1 conducteur en état d'ébriété
- 3 conducteurs sans permis de circulation
- 3 conducteurs sans permis de conduire
- 1 conducteur avec usage abusif de plaques
- 2 conducteurs en infraction à la loi sur les étrangers

### 3.5 Séance publique d'information pour l'accueil de migrants

**Mme Monbaron** annonce qu'une séance publique d'information au sujet de l'accueil de migrants à la route des Chevaliers-de-Malte a eu lieu le 6 mars en présence d'environ 200 personnes. 14 personnes sont actuellement hébergées dans l'abri. La situation est calme et un point de contact quotidien est fait avec les responsables sécurité sur place.

### 3.6 Cambriolages

**Mme Monbaron** annonce les cambriolages suivants pour février (données cantonales) :

- 1 appartement
  - 1 commerce
  - 3 villas
- Total à fin février 2024 : 9  
Total à fin février 2023 : 11

### 3.7 PLQ 2 des Cherpines

**Mme Monbaron** informe que le PLQ 2 des Cherpines est désormais sorti des méandres des services du Canton et a été transmis en début d'année à l'ARE (Office Fédéral de l'Aménagement du territoire). Ce dernier a rendu son préavis au début du mois, préavis positif mais qui invite tout de même le Canton à réfléchir si une densité supérieure ne serait pas possible eu égard aux terres agricoles consommées. Selon nos discussions avec le Canton, ce dernier n'entrera pas en matière sur cette « invitation » et va désormais lancer officiellement la phase administrative de l'adoption du PLQ avec, dans un premier temps, un préavis qui sera demandé aux Conseils administratifs des deux Communes, puis une enquête publique que l'on espère voir se concrétiser durant le mois juin et un préavis du Conseil municipal à l'automne. L'adoption finale devrait avoir lieu début 2025. Il restera encore les PLQ de détail à mener pour pouvoir construire des logements, mais les équipements publics et notamment la pièce D, vont pouvoir se concrétiser sur la base du PLQ d'ensemble.

### 3.8 MEP de la pièce D

**Mme Monbaron** annonce que le MEP de la pièce D pourra redémarrer, la justice ayant tranché en notre faveur dans le litige qui nous opposait à une équipe que nous avons exclue. Celle-ci n'a pas l'intention de contester le jugement. Un jury se prononcera en juin prochain et une exposition du projet lauréat devrait se dérouler à la rentrée.

### 3.9 Immeubles F et H2 du Rolliet

**Mme Monbaron** annonce que les autorisations de construire des immeubles F et H2 du Rolliet ont été délivrées ce jour.

### 3.10 Construction de la nouvelle école du Rolliet

**Mme Monbaron** informe qu'à la suite à la demande de subvention, le Conseil du FIDU, réuni le 6 février 2024, a pris la décision de nous octroyer une subvention de CHF 11'200'000.

### **3.11 Séance publique du 6 mars concernant le trafic de transit**

**M. Rodriguez** informe qu'une centaine de personnes ont participé à cette séance et ont pu voir tous les travaux qui ont été réalisés lors des séances préalables. L'ensemble de ces mesures, légères, moyennes ou drastiques, se trouvent sur CMNet. Ces travaux seront présentés au Conseil municipal courant avril.

### **3.12 Comité de pilotage Genève-Sud**

**M. Rodriguez** informe que le comité de pilotage Genève-Sud a eu lieu le 6 mars également, concernant le trafic dans le périmètre et notamment les fermetures des petite douanes. Des discussions ont eu lieu entre les partenaires français et suisses, tant des petites communes que du canton et de la région voisine. Une séance pour l'ensemble des communes est prévue courant juin pour informer des mesures qui seront prises concernant les fermetures de ces petites douanes.

### **3.13 Forum des mobilités pendulaires**

**M. Rodriguez** signale qu'un forum des mobilités pendulaires a eu lieu le 18 mars à l'espace Vélodrome, à l'instigation de l'Office cantonal des transports. Ce forum a regroupé des acteurs économiques et des collectivités communales et cantonales, pour discuter des mesures et des solutions que chaque partenaire peut apporter.

### **3.14 Subventions aux particuliers pour les vélos-cargo**

**M. Rodriguez** annonce que le Conseil d'Etat a décidé le 29 janvier dernier de ne plus octroyer de subventions aux particuliers pour les vélos-cargo, mais de transférer ces subventions vers les entreprises qui souhaitent réaliser des transports heuristique en vélos-cargo. Le Conseil administratif a dès lors décidé de modifier le règlement pour pouvoir octroyer des subventions communales aux particuliers, au même titre que pour les vélos électriques.

### **3.15 Travaux de la route de St-Julien**

**M. Rodriguez** informe que l'autorisation de construire a été délivrée il y a quelques mois. Le début des travaux était prévu initialement en 2025, mais ils démarreront probablement dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

### **3.16 Pépinière**

**M. Rodriguez** informe que la pépinière est fonctionnelle, aux Cherpines. Une inauguration est prévue dans les semaines à venir.

### **3.17 Ateliers pour l'entretien des maison au naturel**

**M. Rodriguez** rappelle qu'à la suite de la motion M14-2018 pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel, 5 ateliers sont programmés pour ce semestre : les 20 mars, 17 avril, 15 mai, 21 mai et 19 juin.

### **3.18 Réponse aux questions de M. Favre, Mme Soulier et Mme Chenaux-Bourquin concernant l'éclairage public**

**M. Rodriguez** répond que contrairement à ce qui a été dit, un éclairage sur deux fonctionne au mail et au mail 2000. Cela a été vérifié le 22 février. Il a été toutefois constaté qu'un luminaire ne fonctionnait pas et la panne a été signalée aux SIG. M. Rodriguez ajoute que dès que quelqu'un constate une panne, il peut la signaler au service Construction.

### **3.19 Service culturel**

**M. Magnin** a disposé 3 documents sur les places. Il s'agit du programme de la Cour des Contes qui débute le 26 avril, l'exposition Traces de passage à La Julienne dès le 27 mars et la 2<sup>ème</sup> édition de la gazette de La Julienne qui permet de regrouper un certain nombre d'informations sur les 3 prochains mois, dans le but de limiter le nombre de flyers.

Une exposition est en cours jusqu'au 6 avril à HiFlow dans la zone industrielle, en partenariat avec une entreprise qui nous met à disposition ses locaux. Nous avons ainsi une surface d'exposition de plus de 200 m<sup>2</sup> et pouvons organiser une exposition avec de nombreux artistes (18) et une amplitude importante (42 œuvres). Les thèmes sont le mouvement et le genre.

La caravane du roadshow du GIFF a présenté un musée virtuel ce week-end sur le mail 2000, avec une entrée libre.

### **3.20 Café julienne**

**M. Magnin** annonce que 5 dossiers nous sont parvenus, dont 4 recevables. Le concept super food smatch burger de Gregori Ahr a été choisi. Ce dernier a plusieurs restaurants et s'est associé avec Mathilde Leipzig, jeune artiste de Plan-les-Ouates pour la décoration.

### **3.21 Saison culturelle**

**M. Magnin** annonce que la saison culturelle fonctionne bien. Les spectacles pour les enfants ont été particulièrement bien fréquentés (90%).

Daniel Auteuil se produira le 29 mars prochain. Les Conseillers municipaux sont gracieusement invités.

### **3.22 Fête de la musique**

**M. Magnin** annonce que la Fête de la musique aura lieu du 21 au 23 juin avec Aliose en tête d'affiche le vendredi. La musique classique est au programme dimanche matin. Les enfants de la commune participeront également à cette fête de la musique.

### **3.23 Gouvernance de la Commune**

**M. Magnin** informe que les offres d'emploi pour les secrétaires généraux adjoints seront bientôt publiées.

### **3.24 Présentation des ressources humaines et statistiques**

**M. Magnin** annonce qu'une présentation des ressources humaines et des différentes statistiques de la commune est prévue le 25 avril prochain en commission Finances.

### **3.25 Commission du personnel**

**M. Magnin** a reçu la commission du personnel, en présence de notre secrétaire général, laquelle a fait part de différents questionnements. Tout se passe très bien avec cette commission et nous avons pu répondre à certaines questions. Nous poursuivrons les échanges que nous espérons plus soutenus.

### **3.26 Petit-déjeuner des entreprises**

**M. Magnin** informe qu'un petit-déjeuner des entreprises a eu lieu dernièrement qui a réuni 49 personnes. Cet événement est organisé en collaboration avec la ZIPLO. Les nouvelles entreprises de la commune ont été reçues, avec un mot de la ZIPLO et un mot de la Commune.

### **3.27 Autour du Temps**

**M. Magnin** informe que le bilan est en cours. Tous les signaux sont au vert et toutes les entreprises souhaitent reconduire l'événement, notamment celles qui étaient un peu réticentes à l'issue de l'édition 2021 et qui sont maintenant convaincues. Les très grands groupes nous félicitent et souhaitent continuer.

### **3.28 Requérants d'asile**

**M. Magnin** rappelle que 14 personnes sont actuellement hébergées dans l'abri PC. L'arrivée de ces personnes est suivie par les différents services, même si, selon le SEM, nous n'avons pas besoin d'intervenir.

La séance publique d'information a regroupé plus de 180 personnes, qui ont aussi pu visiter les locaux.

### **3.29 Centres d'accueil de l'Hospice Général**

**M. Magnin** rappelle que l'Hospice Général a 2 projets sur notre territoire, l'un aux Cherpines pour lequel l'autorisation de construire a été délivrée et qui devrait être opérationnel en mai 2025, et l'autre à Drize, pour lequel l'autorisation a également été délivrée contre toute attente. La Commune va devoir s'opposer à cette dernière, pour les raisons qui ont déjà été évoquées. C'est une surprise et les informations données initialement par M. Magnin n'étaient pas tout à fait exactes ; elles découlaient des discussions précédentes avec le Canton.

### **3.30 Visite du Parlement à Berne**

**M. Magnin** informe que les 8P feront une visite du Parlement à Berne les 26 mars et 23 avril. Ils visiteront également le musée de la Communication.

Les membres de la commission Enfance et social sont invités.

### **3.31 Collaboration Happy Days - GIAP**

**M. Magnin** se réjouit que Happy Days et le GIAP reprennent leur collaboration comme avant le Covid, pour que les enfants de nos écoles puissent aller manger à Happy Days, dans le cadre du GIAP. M. Magnin avait été à l'origine de ces démarches pour trouver des lieux pour des repas intergénérationnels. Tous les intervenants sont heureux de cette reprise.

### **3.32 Recrutement direct**

**M. Magnin** informe qu'un recrutement direct a eu lieu le 7 février. Ce fut un énorme succès avec plus de 240 entretiens pour 18 entreprises, dont la Commune de Plan-les-Ouates (19 entretiens).

### **3.33 Exposition Migration : voix de femmes**

**M. Magnin** annonce que l'exposition Migration : voix de femmes est en cours sur le mail, en lien avec la journée du 8 mars et la semaine d'action contre le racisme.

### **3.34 Assemblée de quartier La Chapelle-les Sciens**

**M. Magnin** annonce la 3<sup>ème</sup> édition de l'assemblée de quartier de la Chapelle-Les Sciens le 21 mars.

### **3.35 Chasse aux œufs**

**M. Magnin** annonce la Chasse aux œufs de la VAQ le 24 mars.

### 3.36 Réponse à la question de Mme Rüegger concernant les achats locaux et fairtrade

**M. Magnin** répond que lors de l'organisation de la manifestation de la Solidarité dans tous ses états, tout a été mis en œuvre pour que les achats soient locaux et fairtrade. Les associations l'Effet papillon et la fondation PRO avaient prévu tous les assortiments sur du circuit court et local. Il a cependant fallu procéder à des achats de dernière minute, dans les commerces locaux, qui proposaient des produits moins locaux, ce qui explique la présence de ces produits pour lesquels Mme Rüegger est intervenue.

### 3.37 Réponse à la question du public concernant les procédures AMOC

**M. Magnin** confirme ses dires de la dernière séance. Des procédures existent aussi à l'école primaire, mais elles sont moins élaborées que dans les bâtiments scolaires secondaires. Tous les enseignants sont renseignés concernant les procédures à suivre et le DIP ira plus loin par rapport à ces protocoles à la suite de cette demande de renseignements, pour plus de précisions sur ces points dans les écoles primaires, comme dans les autres établissements.

**La Présidente** souhaite un bon anniversaire à Mme Soulier, et l'assemblée entonne un joyeux Happy Birthday.

## 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

*Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à d.*

- a) **Environnement et infrastructures du 26 février**
- b) **Culture du 4 mars**
- c) **Sports du 7 mars**
- d) **Finances du 14 mars**

## 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### A. Projets de délibération

- a) **D 133-2024 R : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.**

**La Présidente** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 133-2024 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 février 2024. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 26 février 2024, a préavisé favorablement par 5 oui et 3 abstentions, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable par 3 oui et 3 abstentions dans sa séance du 14 mars 2024.

**M. von Haller** a participé au débat en commission Infrastructure et Environnement et a posé de nombreuses questions. Malgré les réponses apportées, il n'a toujours pas compris la nécessité ni l'urgence du projet, ni même le besoin. Bien sûr qu'en hiver la météo n'est pas favorable pour jouer en extérieur, le tennis est un sport d'été. Les coûts d'exploitation sont importants, CHF 80'000 par an, mais il est surtout surpris par les CHF 550'000 d'investissement nécessaires. Il est précisé dans le PV de la commission Sports que la durée de vie de l'installation sera de 7-8 ans, ce qui porte le coût à CHF 1'300'000. C'est considérable. Cette somme ne pourrait-elle pas être mieux investie ?

**M. Rochetin** concède que le coût est important, et précise que le Tennis club de PLO disposait auparavant de terrains couverts. Environ 300 enfants pratiquent ce sport, et c'est quand même plus confortable de jouer sous une bulle en hiver, qui sera chauffée à environ 14°. Il estime que si l'on suit le raisonnement de M. von Haller, on ne fait plus rien, et ce n'est pas sa philosophie. La Commune a des responsabilités vis-à-vis de ces jeunes qui sont reconnus à Genève au niveau du tennis. Il souhaite que M. von Haller ait raison et que le centre des 4 raquettes sera fonctionnel sur la pièce D dans 7-8 ans, mais il émet quelques doutes, et pense que cette solution devra durer plus de 10 ans. De plus, ces bulles sont réutilisables à terme.

**M. Solari** demande si, après ce premier hiver, un recensement des besoins réels a été fait et si de nombreux joueurs ont dû être délocalisés avec des coûts pour le club. Ce type d'information manque. Il faut un minimum de chiffres et de statistiques pour pouvoir juger de la nécessité de cet investissement, qui est assez important pour notre Commune.

**Mme Monbaron** remarque que le sujet n'a pas été débattu en commission Sports, parce que le Conseil municipal a renvoyé la délibération en commission Environnement et infrastructures et Finances uniquement.

**M. Brunschweiler** tient à rassurer ses collègues : les discussions ont eu lieu avec le club, qui n'a pas eu de coût lié à des délocalisation, mais a perdu des joueurs. Les cours adultes n'ont pas eu lieu faute de place, et certains cours enfants n'ont pas pu être assurés. Ce sont donc des manques à gagner pour le club. Le même problème va se poser avec les aînés, qui menacent d'aller jouer ailleurs. Il espère avoir ainsi convaincu les derniers sceptiques.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 133-2024 R par 14 oui et 8 abstentions.**

**b) D 134-2024 R : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.**

**La Présidente** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 134-2024 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 février 2024. Cette délibération a été renvoyée en commission Sports qui, dans sa séance du 7 mars 2024, a préavisé favorablement par 8 oui et 1 abstention, en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 26 février 2024 un préavis favorable par 7 oui et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable par 5 oui et 3 abstentions dans sa séance du 14 mars 2024.

**M. Stauder** avait proposé un amendement en commission Finances, qu'il ne proposera pas ce soir en raison des compléments d'information qu'il a reçus. Il souhaite en revanche faire part d'une certaine préoccupation par rapport à la possibilité de location à l'heure de ces terrains par les non-membres du Tennis-club. Il espère que le Conseil administratif tiendra compte de cette préoccupation et passera un accord avec l'exploitant de ces terrains.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 134-2024 R par 21 oui et 1 abstention.**

- c) **D 136-2024 R : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 136-2024 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 février 2024. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 26 février 2024, a préavisé favorablement par 7 oui et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 14 mars 2024.

En l'absence d'interventions, la Présidente soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 136-2024 R par 21 oui et 1 abstention.**

- d) **D 137-2024 P : Crédit d'engagement de 60 000 F pour le développement d'outils de communication sur le Plan Directeur Communal révisé de Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 137-2024 P (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que la Commune est occupée depuis quelques temps à la révision de son PDC. Le Canton demande encore et encore de nouveaux éléments, notamment sur le plan climat et la zone villa. Ces adjonctions ont été faites au fil du temps et nous sommes désormais à bout touchant. Il convient dès lors de pouvoir communiquer sur celui-ci. Plusieurs moyens sont proposés dans l'exposé des motifs, notamment une carte interactive, un flyer tout-ménages, une vidéo de présentation (comme cela a été fait Perly). Le mandat serait donné à une société externe qui a notamment fait la maquette qui a été présentée lors de la séance publique sur les Cherpines.

La Présidente informe que le sujet a déjà été discuté en commission Aménagement et nouveaux quartiers et que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'interventions, la Présidente soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 137-2024 P par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- e) **D 138-2024 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 20 512,41 F destiné à couvrir le déficit de la dernière édition de la manifestation Autour du Temps à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 138-2024 P (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Magnin rappelle que cette manifestation a remporté un énorme succès, aussi bien au niveau du public que des entreprises et correspond tout à fait à ses buts et objectifs, notamment de mettre en valeur notre zone industrielle et le patrimoine horloger de PLO, de Genève et de la Suisse.

En revanche il y a eu quelques surprises au niveau du financement. La participation de la Commune est de CHF 85'000, le sponsoring de CHF 62'000 et la dépense totale de CHF 167'000. Ce supplément de dépenses est lié à 3 facteurs :

- Changement de lieu dans bâtiment SPARK, encore en chantier, dont l'aménagement a été sous-estimé (électricité, équipement, décoration, etc.). Le dépassement est d'environ CHF 6'700 pour le prestataire avec lequel nous sommes en discussion
- Débours de départ d'environ CHF 8'000 qui n'a pas pu être compensé
- Prévisionnel d'environ CHF 10'000 non inscrit sur le tableau. Cette erreur est du ressort de notre Commune (case Excel non prise en compte, erreur de formule).

Le total est donc supérieur à la somme demandée dans la délibération, mais l'un des sponsors a accepté d'ajouter CHF 5'000 à sa contribution, et un autre pour un montant de CHF 3'000. Des non-dépensés ont été enregistrés dans d'autres domaines. In fine, le montant à couvrir s'élève à CHF 20'112. M. Magnin préconise un vote sur le siège de cette délibération. Il précise que la manifestation aura lieu tous les 2 ans.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 138-2024 P par 22 oui, soit à l'unanimité.**

f) **D 140-2024 P : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates.**

**La Présidente** soumet l'entrée en matière de la délibération D 140-2024 P (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** rappelle que cette délibération fait suite au crédit d'étude voté en 2022 en lien avec les espaces publics de la 2<sup>ème</sup> étape du PLQ Les Sciers. Elle consiste en la réalisation d'une centaine de nouveaux logements par la coopérative La Bistoquette dans les immeubles B, C et D du périmètre du PLQ les Sciers. Le financement des aménagements extérieurs des Sciers a été mutualisé entre les différents propriétaires, via une convention signée en 2018. La plaque urbaine est divisée en plusieurs secteurs, un dans le domaine public, financé à 100% par la commune, et l'autre dans le domaine privé, financé par les promoteurs, en l'occurrence la Bistoquette, jusqu'à concurrence de CHF 150.-/m<sup>2</sup> TTC, le supplément étant à charge de la commune. Une zone sera rétrocédée à l'école du Sapay, une autre sera du domaine privé de PLO (solde des aménagements E et F et zone à définir).

Le Bureau In Situ avait remporté le concours de paysagiste et un appel a été fait. Il s'agira principalement de plantation d'arbres, mais certains aménagements seront faits sur dalle, étant donné la présence du parking souterrain.

Les places de stationnement pour les visiteurs des immeubles de la coopérative sont financées par cette dernière.

5 bureaux ont répondu à l'appel d'offres, dont 2 ont été auditionnés. Ils procéderont à quelques ajustements. Des vérifications devront encore être faites par le bureau In Situ, ce qui pourrait influencer le choix de l'une ou l'autre entreprise qui ont moins de 5% d'écart pour le prix. Il s'agit de Jacquet et du consortium Boccard/Piasio.

Le montant total des prestations doit donc être réparti selon les différents secteurs. Le secteur financé en direct par la Bistoquette représente environ 60% des prestations et les secteurs sous financement communal environ 40%.

La délibération est présentée à CHF 1'400'000 en raison des discussions qui sont encore en cours.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**M. Thorimbert** discutera de la délibération en commission, mais souhaite d'ores et déjà attirer l'attention du Conseil administratif sur quelques points. Il s'agit notamment des éco-points, en termes de capacité et de types de déchets. Il constate que le long de la route de Saconnex-d'Arve, la diversité n'est pas suffisante et il déplore l'éternel problème des déchets déposés à côté lorsqu'il n'y a plus de place. Il souhaite également des informations concernant les abris pour les

vélos et les scooters. Il suppose que les aménagements seront semblables à ceux réalisés devant les immeubles déjà construits, qu'il trouve très minéral et manquant cruellement de verdure ; il demande à avoir une image de ce que seront ces aménagements dans 5 ou 10 ans.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de ce projet de délibération D 140-2024 P par 22 oui, soit à l'unanimité.**

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. Réponses aux motions**

#### **a) M 23A-2022 : Réponse à la motion « Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs ».**

**M. Rodriguez** fait un résumé de la réponse à cette motion (annexe 7) qui a été votée le 15 mars 2022. Il s'agissait de mandater le Conseil administratif pour étudier un concept pour, par exemple, le ramassage des poubelles, la fauche des espaces verts ou d'autres activités de la commune avec des chevaux de trait, de présenter un calendrier d'exécution et d'inscrire les dépenses inhérentes à la mise en place dans le plan des investissements 2022.

Le Conseil administratif, par le biais de son service de l'environnement et des espaces verts a procédé à l'analyse de la motion et a conclu que l'internalisation de cette prestation est impossible en raison de l'importance de l'investissement humain nécessaire pour prendre soin des employés équins qui nécessitent un encadrement assez conséquent, 24/24h et 7/7 jours. Les différentes activités proposées soulèvent également le problème d'une résidence constante des équidés sur le territoire communal afin de conserver la démarche écologique (pas de transport des chevaux en camion). Dès lors, la ferme des Cherpines est le seul endroit possible pour les accueillir car elle dispose déjà des installations adéquates. Cependant, le coût de la pension pour un cheval (CHF 10'560 par an), voire deux (CHF 21'120 par an), est indissociable de celui de la prestation et s'y ajoute.

La prestation de levée des poubelles des rues est inscrite dans le budget de fonctionnement du SEE. En raison des montants, une procédure AIMP sur invitation était nécessaire et le cahier des charges impose désormais des transports neutres en CO2 afin de permettre tous les types de « véhicules ». Une seule des deux entreprises du Canton travaillant avec des chevaux a répondu à la soumission. Les coûts de levées des poubelles de rues avec des équidés sont très élevés par rapport aux prestations proposées par les autres soumissionnaires (plus de 230%). Le projet n'a donc aucun sens si les chevaux ne sont pas propriété du gérant-e de la ferme des Cherpines, permettant ainsi de conclure des accords financiers entre les prestations et la pension des animaux.

La fauche est actuellement accomplie par un prestataire externe pour un montant forfaitaire de moins de CHF 500, le foin étant récupéré pour son usage personnel.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif n'entend actuellement pas aller de l'avant dans le sens demandé par la motion.

**M. Torri** remercie, avec une certaine émotion, le Conseil administratif de répondre en détail à cette motion. Il comprend les arguments économiques, humains et équins, qui sont tout à fait convaincants ; heureusement le terme écologie rime toujours avec économie.

## B. Motions

### a) M 41-2024 P : « Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Pré-du-Camp ».

**Mme Soulier** procède à la lecture de la motion (annexe 8).

**M. Dupraz** demande si la piscine de la Chapelle – les Sciens est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Mme Monbaron** répond qu'une telle discussion avait déjà eu lieu pour la piscine du Pré-du-Camp, notamment en raison de demandes de personnes qui souhaitent utiliser ce bassin. Un chiffrage avait été fait, qu'il convient de reprendre. Dans tous les cas, une réfection totale de l'école est prévue. Dans ce cadre, des réflexions d'importance devront être menées. Elle préconise de renvoyer cette motion en commission.

**M. Magnin** répond à M. Dupraz en précisant que la piscine de la Chapelle – les Sciens est prévue pour être accessible aux PMR. Un ascenseur permet d'éviter les escaliers.

**Mme Soulier** ajoute qu'elle a reçu ce jour des prix et des devis de l'entreprise qui a fait les travaux dans ce sens à la piscine du Grand-Lancy. Elle préconise également le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette motion.

**Mme Monbaron** confirme qu'il est intéressant de voir les détails et les prix, mais les normes imposées par l'Etat font souvent grimper les factures.

**M. Brunschweiler** demande si tout est prévu pour l'accès des PMR au futur centre sportif des Cherpines.

**Mme Monbaron** confirme que les installations de la pièce D seront entièrement accessibles aux PMR, y compris les hébergements.

**M. Gillet** remarque qu'un renvoi en commission Finances est nécessaire lorsqu'il y a une délibération chiffrée, ce qui n'est pas le cas pour cette motion.

**Mme Soulier** approuve.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commission Environnement et infrastructures de la motion.

**La motion M 41-2024 R est renvoyée en commission Environnement et infrastructures par 22 oui, soit à l'unanimité**

**M. Brunschweiler** aurait préféré un renvoi en commission Sports.

**M. Rochetin** pense qu'il est inutile de réunir une commission Sports pour ce sujet. C'est juste une question de bon sens. Il convient de répondre à la question si les PMR peuvent ou non accéder à nos infrastructures.

**Mme Monbaron** suggère à M. Brunschweiler d'assister à la commission Environnement et infrastructures en auditeur libre.

**M. Brunschweiler** souhaite avoir plus de détails et savoir combien de PMR seraient intéressées pour utiliser le bassin du Pré-du-Camp en particulier, compte tenu que les autres piscines sont accessibles.

## 7. QUESTIONS

### Question écrite QE 07-2024 de Mme de Mitri

**Mme de Mitri** fait lecture de sa question :

En début d'année, un sondage a été lancé dans le quartier des Sciers suite à la fermeture de la partie haute du Chemin de l'Essartage reliant la route de Saconnex-d'Arve. Il a été rempli par un grand nombre d'habitants du quartier. Ce sondage était orienté vers des pistes de réflexion afin de trouver une solution adaptée et mesurée pour désenclaver le quartier.

Un premier courrier est parvenu au Conseil Administratif et au délégué à la mobilité de notre Commune le 9 février 2024. N'ayant pas reçu de réponse, les représentants des habitants ont adressé un second courrier début mars. (Mme de Mitri précise qu'entre-temps une réponse a été donnée). Serait-il possible au CA de donner des nouvelles à propos de ce dossier en spécifiant, notamment, s'il y a eu un contact entre les autorités communales et cantonales puisque la problématique est liée ?

**La Présidente** informe que Mme de Mitri recevra une réponse écrite. Comme elle l'a indiqué en début de séance, le Conseil administratif confirme que les signataires du courrier « Sondage quartier Les Sciers – Connexion TIM » seront auditionnés en commission Environnement et infrastructures.

### Sécurité au Vélodrome

**Mme Soulier** a discuté avec le responsable des mandats communaux de Protectas qui l'a informée qu'ils avaient un mandat depuis 2021 avec la Plan-les-Ouates. Un agent passe trois fois par soir au Sapay alors qu'il avait fait remonter que cela n'était pas nécessaire et il avait également indiqué qu'ils devraient être deux agents pour des questions évidentes de sécurité. Il l'a informée qu'une séance avec la commune est prévue le 22 mars. Mme Soulier rappelle aussi qu'à la suite de la pétition Pe 04-2024 sur la sécurité au Vélodrome, les habitants attendent toujours une réponse et des actions concrètes. Pour information, le 22 février dernier, les pompiers et la police ont dû intervenir pour de la fumée provoquée par des jeunes qui squattent régulièrement dans les allées. Tout l'immeuble a dû être contrôlé par les pompiers.

**Mme Soulier** demande si le Conseil administratif peut profiter de la réunion du 22 mars pour écouter les demandes qui remontent des agents qui sont sur le terrain et tenir informé le Conseil municipal par rapport au quartier du Vélodrome.

**Mme Monbaron** confirme le mandat avec Protectas depuis 2021. Auparavant, c'était GPA. Protectas reçoit une liste de points de la part de la police municipale sur lesquels ils doivent se rendre. Ils vont au Sapay parce qu'il y a une raison. Comme elle a eu l'occasion d'en discuter en commission Sécurité, ils ont des points de contrôle au Vélodrome ; ceux-ci seront renforcés. Il n'est pas question pour l'instant d'engager un agent d'une société privée à demeure pour le Vélodrome. Ces points seront abordés lors de la réunion du 22 mars.

### Procédures AMOC

**Mme Soulier** a discuté avec plusieurs enseignantes qui ne sont pas au courant des procédures AMOC, qui ne savent pas de quoi on parle et qui ne sont pas formées pour cela. Elle demande des éclaircissements à ce sujet.

**M. Magnin** répond qu'il a donné ces éclaircissements. Des renseignements ont été pris auprès des directions d'école et du DIP qui nous ont dit qu'ils ont été sensibilisés et qu'ils devaient aller plus loin.

### Travaux de la route de St-Julien

**M. Stauder** remarque que les travaux de la route de St-Julien devaient commencer fin 2023 et il demande où cela en est.

**M. Rodriguez** répond que le début des travaux était prévu initialement pour 2025, mais ils démarreront au courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

### Tests de voitures à la ZIPLO

**M. Stauder** travaille au chemin du Champs-des-Filles et a constaté que plusieurs concessionnaires de voitures puissantes et bruyantes testent les voitures la journée et roulent très vite et très bruyamment dans la zone. Il demande s'il est possible d'installer des radars, car les patrouilles de la police municipale ne font un effet que de très courte durée.

**Mme Monbaron** informe que des radars étaient installés dans la commune pour mesurer le bruit, mais nous n'avons encore reçu aucun retour. De plus, il n'y a aucune possibilité de s'en servir pour mettre des amendes.

**M. Stauder** précise qu'il ne s'agit pas que de bruit mais aussi de vitesse.

**Mme Monbaron** précise que les radars de bruit ne sont pas encore légalement utilisables, et les radars de vitesse sont du ressort de la police cantonale. Si les voitures ne tournent pas toute la journée, il est difficile d'être là au bon moment. Les contrôles radar du mois dernier ont été annulés en raison des horaires inadaptes (soit il n'y avait personne, soit la route était congestionnée).

**M. Stauder** ajoute encore que ces concessionnaires semblent tester les voitures du matin au soir.

### Portes ouvertes du centre d'accueil de migrants

**Mme Rüegger** mentionne la journée Portes ouvertes du centre d'accueil pour les requérants d'asile. A l'issue de la présentation du SEM, plusieurs personnes se sont manifestées pour être présentes, soutenir ces personnes et leur proposer des moments d'échange. Mme Rüegger demande si quelque chose est mis en place à ce sujet.

**M. Magnin** confirme que plusieurs personnes se sont également adressées aux Conseillers administratifs présents pour se proposer en tant que bénévole pour accompagner ces personnes. La réponse que nous a donnée le SEM et que nous préconisons aussi, est de concentrer nos efforts plutôt sur les requérants d'asile qui seront attribués à Genève et qui viendront aux Cherpines, puisque les personnes qui viendront dans l'abri PC y seront hébergés au maximum 140 jours pour ensuite être redirigés vers d'autres cantons. Le service de l'action sociale peut en effet recenser les personnes volontaires qui voudraient participer, soit pour collaborer et être en contact directement avec les migrants, soit pour créer des manifestations et des rencontres, soit pour fournir des habits, etc. La volonté intégrative, que M. Magnin salue, fonctionnera moins dans le cadre des personnes qui viendront dans l'abri PC. Pour cette raison, nous n'interviendrons pas de manière forte pour l'accompagnement.

### Carte de Plan-les-Ouates et bibliothèque

**Mme Rüegger** a constaté lors de cette visite que la carte de la commune affichée date de 1989 et elle demande s'il est possible de la mettre à jour. Il y a également une bibliothèque qui contient de nombreux livres en français et elle demande s'il serait possible de mettre des livres adaptés à disposition des requérants.

**M. Magnin** relève que ces remarques sont très pertinentes. Elles seront relayées à qui de droit.

### Visite des 8P à Berne

**Mme de Mitri** mentionne la visite à Berne des 8P de la commune. Comme chaque année elle regrette que les élèves du Sapay ne puissent pas participer à cette visite très instructive. Elle demande s'il n'est pas possible de trouver un accord avec Lancy, car les jeunes de PLO qui sont scolarisés au Sapay ne peuvent pas profiter de cette visite alors que tous les autres enfants de la commune en bénéficient.

**M. Magnin** remarque que la question est pertinente. L'école du Sapay est gérée différemment et n'est pas rattachée directement à une commune, mais au groupement intercommunal (Lancy et Plan-les-Ouates). Les élèves du Sapay sont très majoritairement de Lancy et il n'y avait pas de raison pour Plan-les-Ouates de faire cette action. Ce sujet sera rediscuté lorsque les effectifs des 2 communes s'équilibreront dans les classes. On attendra une demande dans ce sens directement de l'école au groupement pour investiguer auprès de la commune de Lancy.

### Mur d'isolation du tram

**M. Solari** se fait le porte-parole de quelques habitants du chemin du Clos à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle voie du tram et l'isolation de la partie du mur entre la Mère-Voie et le chemin du Millénaire où se trouve la fresque à la route de Base. Il indique que toute cette partie n'est pas équipée du revêtement phono-absorbant que l'on trouve sur le reste du mur de la route de Base. Sans les panneaux isolants, le mur réfléchit le bruit. Ces habitants sont en difficulté et ne peuvent plus dormir la nuit avec la fenêtre ouverte. Il demande ce qu'il serait possible de faire et précise qu'une famille est même allée jusqu'à demander un devis pour isoler sa partie du mur.

**M. Rodriguez** répond que les estimations en termes de décibels étaient dans les limites acceptables selon les ordonnances existantes, ce qui explique l'absence d'isolation phonique sur ce tronçon. La Commune prendra contact avec le Canton pour relayer ce problème.

### Route d'évitement de Perly

**M. Favre** a appris qu'un groupe de travail émanant de la société civile travaillait sur la problématique de l'autoroute qui ira jusqu'à St-Julien et la route d'évitement de Perly, qui est contestée car certains travaux font peur aux habitants de Perly. Il demande si le Conseil administratif peut faire part de la position de Plan-les-Ouates à ce sujet et donner des informations sur ce groupe de travail.

**Mme Monbaron** répond que des informations sur ce groupe de travail ont été données en commission Aménagement et nouveaux quartiers. Celui-ci travaille sur le visage futur de Perly. Les communes de Perly, Bardonnex et Plan-les-Ouates participent financièrement à ces développements, mais notre commune pour 5% seulement, car nous n'avons qu'une parcelle dans ce périmètre, mais cela nous permet d'être présents et d'avoir notre mot à dire. Un appel à personnes a eu lieu et les candidats ont été tirés au sort pour faire partie du groupe de travail. Il y a un représentant des agriculteurs, des habitants et des travailleurs. Pour Plan-les-Ouates, c'est Mme Rüegger qui a été tirée au sort. Elle s'est portée candidate en tant qu'habitante. Ce groupe s'est déjà réuni 2 fois ; il s'agit chaque fois de samedis entiers. La charge est assez lourde. La possibilité de faire passer le tram et les voitures sur la route de St-Julien a en effet été évoquée. Cette solution n'avait pas été retenue par le Canton à l'époque et les plans ont été approuvés par toutes les instances. Un changement serait très long à mettre en place et le projet approuvé par la Confédération restera probablement tel quel.

## 8. DIVERS

### Concert de l'atelier Choral

**M. Torri** mentionne le concert classique de l'atelier Choral de Plan-les-Ouates qui se tiendra au Victoria Hall le 27 avril prochain.

### Café julienne

**Mme Soulier** rebondit sur le choix du Conseil administratif quant au restaurateur et trouve dommage que le choix se porte sur une formule de type « fast food ».

### Journée de l'APEPLO autour du 144

**M. Stauder** se fait le porte-parole de l'APEPLO qui a organisé une journée autour du 144 et des gestes pour les enfants en cas d'urgence. C'était un grand succès et l'APEPLO a demandé de remercier les services communaux pour leur soutien logistique. Il ajoute que l'APEPLO organise le 20 avril prochain une bourse aux vélos.

### Eclairage public

**M. Rochetin** revient sur le sujet des lumières et rappelle qu'il avait interpellé le Conseil administratif lors du dernier Conseil municipal pour mentionner les problèmes d'éclairage sur le chemin qui va du Rolliet au stade des Cherpines. Il lui avait été répondu que la demande avait été faite auprès des SIG pour rajouter des points lumineux. Cependant, il apparaît que le problème est ailleurs. En effet, il a appris par un autre biais que les luminaires installés fonctionnent à l'énergie solaire et sont ceux qui étaient aux Sciers ; Il semblerait que ces installations sont obsolètes et que les batteries doivent être changées. Il déplore la façon dont a été traitée sa préoccupation et a l'impression d'être un peu « mené en bateau ».

**M. Rodriguez** confirme que ce sont des candélabres qui étaient aux Sciers auparavant et la demande avait été faite aux SIG pour vérifier les batteries. Le service s'est tourné vers l'entreprise initiale pour vérifier ce qui était défectueux.

### Félicitations

**M. Magnin** tient à féliciter M. Philippe Rochetin qui a accédé à la Présidence de son parti au niveau cantonal. Il lui remet un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 21h40.

*Fin de la séance*

\*\*\*

## QUESTIONS DU PUBLIC

### Travaux du tram

**M. Théo Kutner** se réfère aux travaux du tram en direction de St-Julien et demande s'il y a des estimations sur le retard pris par rapport aux plans d'origine.

**M. Rodriguez** répond que des recours ont été faits par un certain nombre de commerçants et qu'en principe le tram devrait être opérationnel vers 2029.

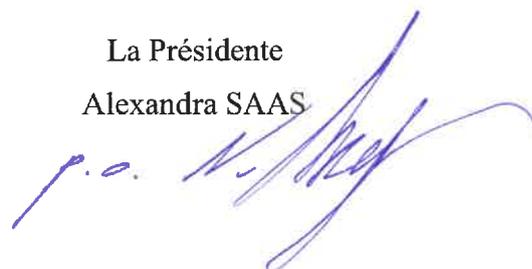
Le Vice-secrétaire

Marco SOLARI



La Présidente

Alexandra SAAS

p.o. 

## Liste des annexes

### RAPPORTS :

- a) **Environnement et infrastructures du 26 février**
- b) **Culture du 4 mars**
- c) **Sports du 7 mars**
- d) **Finances du 14 mars**

#### **Annexe 1**

D 133-2024 R : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 2**

D 134-2024 R : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 3**

D 136-2024 R : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 4**

D 137-2024 P : Crédit d'engagement de 60 000 F pour le développement d'outils de communication sur le Plan Directeur Communal révisé de Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 5**

D 138-2024 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 20 512,41 F destiné à couvrir le déficit de la dernière édition de la manifestation Autour du Temps à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 6**

D 140-2024 P : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 7**

M 23A-2022 : Réponse à la motion « Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs ».

#### **Annexe 8**

M 40-2024 P : « Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Pré-du-Camp ».

**RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 26 février 2024 à 20h00

**1. Présentation des résultats de la campagne de mesures de la qualité de l'air en 2023 par Mme Aline Staub Spörri, directrice du SABRA et M. Benoît Lazzarotto, responsable du ROPAG**

Présentation complète par les personnes du SABRA qui répondent finalement aux quelques questions posées. Rien de particulier n'est à signaler et nos relevés correspondent à la logique des autres postes de mesures fixes du canton.

**2. D 133-2024 : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates**

M. ETEMAD répond aux quelques questions des commissaires.

Le préavis est voté favorablement par 5 oui et 3 abstentions

**3. D 134-2024 : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Une présentation est faite par le responsable du service des sports qui répond également aux questions.

Un préavis favorable par 7 oui et 1 abstention est donné par les votes des commissaires

**4. D 136-2024 : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie de Plan-les-Ouates**

Une discussion nourrie sur la disposition des places, le revêtement des sols ou encore sur la technique de la salle a lieu et des amendements sont proposés comme suit :

**Amendement pour la suppression de la moquette : 5 oui 3 abstentions**

**Amendement pour inverser la disposition des places entre le secrétariat général et les conseillers administratifs : 4 oui et 4 abstentions**

Un préavis favorable est voté par 7 oui et 1 abstention

**5. Communications du Conseil administratif**

Vue l'heure tardive de la séance (22h15) le magistrat ne donne que les informations capitales.

Rapporteur : Philippe Rochetin  
26 février 2024

Commune de Plan-les-Ouates  
Conseil municipal du 19 mars 2024

## Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 4 mars 2024 – 20h00

### 1. Communication du CA

Présentation de l'exposition « Un silence qui en dit long ».

Présentation de la programmation de la Fête de la Musique 2024.

Présentation de la programmation de « Pleins Feux » à la Julienne.

### 2. Préavis favorable à l'unanimité de la commission pour un dépassement de budget de CHF 4'900.- pour le projet du livre « Métamorphose II ».

### 3. Divers

Concernant le Café Julienne, les entretiens avec les candidats ont eu lieu, le CA se prononcera prochainement.

Concernant le Festival BD, le comité d'organisation a été créée.

Le rapporteur  
Nicolas Lenoir

**Commune de Plan-les-Ouates**

Séance du Conseil municipal du 19 mars 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS**

Date de la séance de la commission : Jeudi 7 mars 2024 à 19h45.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

**D 134-2024 : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Une discussion a lieu autour de la construction de deux terrains de padel provisoires aux Cherpines

En fonction de l'utilisation et des besoins, dans un second temps, une étude pour une couverture des terrains sera éventuellement demandée.

Cette délibération est préavisée favorablement par huit oui et une abstention.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 9 mars 2024

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 14 mars 2024 – 20h00

### **1. D 133-2024 : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Magistrat fait un exposé complet. Il est précisé que lorsque les terrains définitifs à la Pièce D seront construits, ces bulles pourront être revendues en fonction de leur état.

La Commission relève les frais d'exploitation liés à la soufflerie pour le chauffage. Il est également demandé si ces charges de chauffage figureront dans le décompte des subventions en nature au TC Plan-les-Ouates, et le Magistrat répond par l'affirmative.

La Commission demande si la Commune a recherché la possibilité d'acheter une bulle d'occasion. Le Magistrat répond par la négative, vu la durée d'utilisation prévue.

La Commission préavise favorablement, par 5 oui et 3 abstentions, la délibération.

### **2. D 134-2024 : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel Tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Magistrat explique clairement les frais liés à la réalisation de ces deux terrains de Padel Tennis provisoires. Il est précisé qu'il n'est pas encore décidé qui sera en charge de l'exploitation de ces terrains. Une potentielle couverture semble très complexe.

La Commission revient sur le prix en cas de couverture future de ces terrains et du prix qui en résulterait. La Commission débat également sur la question de la gestion des terrains. Un amendement est proposé, liant le début de la réalisation des terrains à l'attribution actée de la responsabilité de la gestion.

La Commission souhaite également davantage de précisions sur les modalités d'utilisation des terrains de Padel.

**Proposition d'amendement** : Ajouter un cinquième décide « 5. *L'attribution de la gestion de ces futurs terrains de Padel doit est réglée avant le début des travaux.* »

La Commission préavise négativement la proposition d'amendement par 2 oui, 4 non et 2 abstentions.

La Commission préavise favorablement, par 5 oui et 3 abstentions, la délibération.

### **3. D 136-2024 : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates**

Le Magistrat rappelle la nécessité de l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, liée à la démographie de la Commune, puis fait le détail des dépenses prévues.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, la délibération.

#### **4. Communications du Conseil administratif**

Néant

Christophe STAUDER, rapporteur



Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2020-2025  
Délibération **D 133-2024**  
Séance du 19 mars 2024

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'augmentation des membres du Tennis Club de Plan-les-Ouates,

vu le manque de terrains couverts pendant la période hivernale,

vu le besoin en terrains couverts qui offrent une surface adaptée aux membres seniors,

vu la nécessité d'offrir aux membres du Tennis Club de Plan-les-Ouates une surface plus souple et amortissante qui permettra de réduire les risques de blessures et de favoriser une pratique sportive durable et sécurisée tout au long de l'année,

vu le préavis de principe favorable de la Commission sport du 16 mars 2023 pour la couverture de deux courts supplémentaires des tennis au centre sportif des Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 133-2024, de janvier 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 14 oui et 8 abstentions

1. D'accepter un crédit destiné aux travaux pour la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F, destiné à la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 550 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 550 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SDS/NE – SF/PL / GED#151251 - 19.03.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 134-2024**  
Séance du 19 mars 2024

## **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Vu la motion M 28-2022 « Pour la création de deux terrains de Padel tennis », votée et acceptée par le Conseil municipal le 18 octobre 2022,

vu la demande croissante pour des terrains de Padel dans le Canton de Genève,

vu l'absence de terrain de Padel à Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 134-2024, de janvier 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui et 1 abstention

1. D'accepter le principe d'un crédit destiné à la réalisation de deux terrains provisoires de Padel tennis au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 140 000 F, destiné à réaliser ces aménagements sportifs.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 140 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 140 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SDS/NE – SF/PL / GED #151249 – 19.03.2024



Conseil municipal

Annexe 3)

Législature 2020-2025  
Délibération **D 136-2024**  
Séance du 19 mars 2024

### **DÉLIBÉRATION**

relative au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil des Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates

Vu l'augmentation de la population de Plan-les-Ouates dépassant dorénavant le seuil des 12'000 habitants,

vu les projections pour ces prochaines années faisant que la population dépassera les 15'000 habitants d'ici 2030 avec la réalisation du quartier du Rollet, pour se situer entre 17'000 et 18'000 habitants d'ici 2030-35 avec la livraison de la 2<sup>ème</sup> partie du périmètre des Cherpines,

vu les articles 5 et 6 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B6 05) stipulant le nombre de Conseillers municipaux à élire sur la base du nombre d'habitants répertorié sur la Commune au 30 juin de l'année précédant l'élection,

vu le projet d'une deuxième rangée de sièges prenant place à l'intérieur de l'hémicycle existant, développé et prévu par l'architecte au moment de la construction de la salle du Conseil municipal et qui doit maintenant être mis en œuvre pour assurer le nombre de places nécessaires dans le futur,

vu l'exposé des motifs EM 136-2024 de février 2024, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DÉCIDE**

par 21 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'augmentation de la capacité d'accueil des Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 110 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 110 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 110 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien, estimée à 2025.

SCA-EH/bg#156'745 – SF/PL – 19.03.2024



Législature 2020-2025  
 Délibération **D 137-2024**  
 Séance du 19 mars 2024

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 60 000 F pour le développement d'outils de communication sur le Plan Directeur Communal révisé de Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu les délibérations D 70-2017, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 21 mars 2017, ouvrant un crédit de 200 000 F pour l'étude de la révision du Plan Directeur Communal, D 150-2019, votée le 29 janvier 2019, ouvrant un crédit de 40 000 F pour l'étude d'une stratégie de densification de la zone 5 et D 15-2020, votée le 10 novembre 2020, ouvrant un crédit de 75 000 F pour les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0, notamment pour d'importantes mises à jour eu égard à la modification de lois (densification de la zone 5, plan climat,...), de projets (abandon de L1-L2) et du contexte économique, social et environnemental depuis la validation du cahier des charges en mars 2018,

vu le préavis favorable du Conseil administratif sur le Plan Directeur Communal révisé le 15 décembre 2022,

vu la transmission du Plan Directeur Communal révisé au Canton en date du 20 décembre 2022 et la réception des préavis cantonaux sur le Plan Directeur Communal le 22 juin 2023,

vu la complexité pour communiquer sur un projet comme le PDCom et l'évolution des démarches de concertation depuis 2017,

vu le développement de nouveaux outils de communication permettant d'informer la population de Plan-les-Ouates de façon plus complète et dynamique sur le Plan Directeur Communal, et pouvant être utilisés autant dans le cadre de l'enquête publique que sur le long terme,

vu la proposition de développement d'une carte interactive et d'une vidéo de présentation, ainsi que d'une distribution de flyers tout ménage en plus des dispositifs de communication habituels,

vu l'exposé des motifs EM 137-2024, de mars 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter le développement d'outils de communication permettant d'informer la population sur le Plan Directeur Communal révisé.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 60 000 F destiné à mettre en œuvre et financer ces outils de communication.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 60 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute prévue de 60 000 F au moyen de 5 annuités dès l'année suivant l'adoption du Plan Directeur Communal révisé, planifiée en 2025.

SCA/ED/phz/bg#149'408 – SF/PL – 19.03.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 138-2024**  
Séance du 19 mars 2024

3.

4.

### 5. **DELIBERATION**

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 20 512,41 F destiné à couvrir le déficit de la dernière édition de la manifestation Autour du Temps à Plan-les-Ouates

Vu l'ampleur pris par la manifestation Autour du Temps,

vu l'importance qu'a cet évènement pour le rayonnement de Plan-les-Ouates et son industrie horlogère,

vu les imprévus rencontrés lors de la dernière édition qui ont engendré des coûts non prévus,

vu les efforts faits par l'administration pour obtenir un montant maximum de sponsoring,

vu l'exposé des motifs EM 138-2024, de février 2024

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 22 oui (unanimité)

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 20 512,41 F destiné à couvrir le déficit de la dernière édition de la manifestation Autour du Temps.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 en dépense supplémentaire sur le compte 85.31.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SAG/CHC/CZ – SF/PL - #159417– 19.03.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 140-2024 P**  
Séance du 19 mars 2024

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la réalisation du concours paysagiste visant à définir les aménagements extérieurs du périmètre des Sciers début 2017 et la décision du jury du 31 mars 2017 retenant le bureau d'architectes-paysagistes In Situ,

vu la signature le 16 juin 2022 de l'acte d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre la Commune de Plan-les-Ouates et la coopérative d'habitations La Bistoquette et l'autorisation de construire DD 114'020, délivrée le 23 juin 2022, portant sur la réalisation des immeubles B, C et D de ladite coopérative,

vu la modification des aménagements paysagers sur le périmètre desdits immeubles au regard des évolutions des aménagements du quartier et du projet de la coopérative d'habitation La Bistoquette,

vu la convention de mutualisation des frais de réalisation du quartier entre les différents propriétaires et promoteurs du quartier des Sciers, signée le 1<sup>er</sup> novembre 2018, qui indique notamment la prise en charge de la plaque urbaine par la Commune sur son futur domaine public et la prise en charge des montants dépassant les 150.-/m2 sur la partie de la plaque urbaine sous domaine privé,

vu la délibération D 88-2022 votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2022 relative au crédit d'engagement de 70 000 F pour les études desdits aménagements,

vu le résultat de la procédure d'appel d'offres lancée en décembre 2023 pour la réalisation de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation des Sciers, menée conjointement avec l'appel d'offres pour la réalisation des aménagements extérieurs de la coopérative La Bistoquette,

vu l'exposé des motifs EM 140-2024, de mars 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation des aménagements des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 400 000 F, y compris les études préalables, destiné à la réalisation des aménagements de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 400 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale prévue de 1 400 000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SCA/YG/phz/bg #158'198 – SF/PL – Mars 2024

**Réponse à la motion M 23A-2022****« Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs »**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 15 mars 2022, votre Conseil a accepté l'entrée en matière de la motion « Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs » M 23A-2022 qui prévoit de charger le Conseil administratif de :

- Proposer un concept pour, par exemple, la mise en place d'un ramassage de poubelles, la fauche des espaces ouverts ou d'autres activités de la commune par des chevaux de trait.
- Présenter un calendrier d'exécution.
- Inscire les dépenses inhérentes à la mise en place dans le plan des investissements 2022.

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire du Service de l'environnement et des espaces verts (SEE), a procédé à l'analyse de la motion, dont le résultat est le suivant :

- L'internalisation de cette prestation, comme suggéré dans la motion, est impossible en raison de l'importance de l'investissement humain nécessaire pour prendre soins de ces « employés » équins qui exigent un engagement personnel de 24h/24h et 7 jours/7. L'alternative d'un prestataire externe est donc la seule envisageable.
- Les différentes activités proposées soulèvent le problème d'une résidence constante des équidés sur le territoire communal afin de conserver la démarche écologique (pas de transport des chevaux en camion). Dès lors, la ferme des Cherpines est le seul endroit possible pour les accueillir car elle dispose déjà des installations adéquates. Cependant, le coût de la pension pour un cheval (10 560 F/an), voire deux (21 120 F/an), est indissociable de celui de la prestation et s'y ajoute.
- La prestation de levée des poubelles des rues est inscrite dans le budget de fonctionnement du SEE. En raison des montants, une procédure AIMP sur invitation était nécessaire et le cahier des charges impose désormais des transports neutres en CO<sup>2</sup> afin de permettre tous les types de « véhicules ». Une seule des deux entreprises du Canton travaillant avec des chevaux a répondu à la soumission.
- Les coûts de levées des poubelles de rues avec des équidés sont très élevés par rapport aux prestations proposées par les autres soumissionnaires (plus de 230%). Le projet n'a donc aucun sens si les chevaux ne sont pas propriété du gérant-e de la ferme des Cherpines, permettant ainsi de conclure des accords financiers entre les prestations et la pension des animaux.
- La fauche est actuellement accomplie par un prestataire externe pour un montant forfaitaire de moins de 500 F, le foin étant récupéré pour son usage personnel.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif n'entend actuellement pas aller de l'avant dans le sens demandé par la motion.

PLO-BF-ME/janvier-février 2024/#156502

## Projet de motion

### **Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Pré-Du-Camp**

#### **Considérant :**

- L'art. 8 al. 4 de la Constitution suisse<sup>1</sup> qui prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées et l'injonction faite aux autorités fédérales, cantonales et communales d'agir chacun dans leur domaine de compétence ;
- L'art. 109 al. 1 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI/GE)<sup>2</sup> qui prévoit que les constructions et installations, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à en permettre l'accès et l'utilisation par tous les usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer ;
- L'art. 4 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH/GE)<sup>3</sup> qui pose le principe du rôle de l'État d'encourager et soutenir des actions ayant pour but de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées ;
- Que la piscine du Pré-Du-Camp, construite en 1991, n'a pas fait l'objet de travaux d'adaptation nécessaires afin que permettre l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, notamment les personnes en chaise roulante ;
- Que nos aînés et personnes à mobilités réduite se plaignent de ne pas pouvoir utiliser la piscine de la commune et doivent aller dans une autre commune pour trouver des installations plus adaptées et où les accès leurs sont facilités ;
- Que le bâtiment ne prévoit pas d'accès pour les fauteuils roulants. L'ascenseur n'est accessible que durant les heures d'ouverture de l'école et oblige l'employé de la piscine à quitter son poste pour faire descendre la personne à mobilité réduite ;
- Que le passage du pédiluve est rendu impossible à cause des marches empêchant la circulation en chaise roulante ainsi que la barrière à l'entrée et à la sortie de ce dernier ;
- Qu'une rampe d'accès avec escalier et une rampe en inox amovible (installée principalement le mercredi pour le club des aînés) ont été mises en place mais ne sont pas adaptées à l'accès des personnes en chaise roulante dans le bassin ainsi que pour les personnes à mobilité réduite ;
- Que l'accès au vestiaire n'est pas possible pour les personnes en chaises roulantes à cause du tourniquet. Ce dernier peut être ouvert manuellement mais oblige, une fois encore, l'employé présent sur les lieux à quitter son poste pour l'actionner ;

---

<sup>1</sup> Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999.

<sup>2</sup> Loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988.

<sup>3</sup> Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003.

- Les bienfaits de l'eau pour la rééducation préconisée par les physiothérapeutes car le corps étant allégé, cela permet de diminuer la pression exercée sur les articulations et/ou les os fracturés. Cela permet de reprendre plus facilement appui sur les membres et remarcher plus rapidement ;
- Que le fait de nager améliore la circulation sanguine et renforce les muscles. Le cerveau profite également d'une meilleure circulation sanguine, ce qui permet une meilleure concentration ;
- Que nos concitoyens en mobilité réduite ou d'âge avancé sont les premiers bénéficiaires des bienfaits de la piscine dans leur quotidien, que ce soit en termes de rééducation ou de renforcement musculaire, et se voient pourtant empêchés d'en profiter à cause d'installations inadéquates à leur situation.

En conséquence,

### **Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates INVITE**

Par x oui, x non et x abstentions

A demander au Conseil administratif de:

- Élaborer un plan d'action, en collaboration avec les associations de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, les employés et des usagers de la piscine du Pré-Du-Camp ;
- Établir un ordre de priorité quant aux aménagements et travaux pouvant être exécutés dans un délai rapide de ceux pouvant être réalisés à plus long terme et ayant pour objectif un accès continu à la piscine du Pré-du Camp, de l'entrée jusque dans le bassin ;
- Identifier les aménagements et les équipements à prévoir pour rendre accessible la piscine aux personnes à mobilité réduite :

**Le cheminement à l'extérieur de la piscine :** le cheminement doit être praticable sans obstacles et bénéficiant de bandes de guidage.

**Entrée / accueil :** la largeur des portes devra être adaptée au passage d'un fauteuil roulant et l'entrée ne doit pas connaître de rupture de niveau. Les installations d'accueil doivent être accessibles en position assise. Une réponse particulière devra être donnée pour permettre un accès autonome à l'étage de la piscine via l'ascenseur. Le tourniquet d'accès devra être retiré ou une alternative d'accès devra être proposée.

**Le vestiaire :** des cabines pourront être aménagées avec un dimensionnement adapté, des barres d'appui, et des bancs spécifiques pour permettre aux personnes en situation de handicap de se changer.

**La douche et sanitaires :** ils devront être aménagés avec un dimensionnement adapté, des barres d'appui et un sol antidérapant.

**Le pédiluve :** il devra être équipé d'une main courante et sa pente d'accès doit permettre la circulation d'un fauteuil roulant. Les barrières d'entrée et de sortie de ce dernier devront être supprimées.

**Bassin :** il pourra être examinée l'installation d'un lève-personne de piscine fixe ou un élévateur de piscine mobile. Un accès secondaire au bassin comme un poteau externe (à côté du bassin de piscine) permettra l'installation d'une chaise pivotante pour descendre la personne dans la piscine (comme c'est le cas à la piscine du Grand-Lancy).

- De profiter des quatre semaines de fermeture annuelle de la piscine durant l'été pour effectuer les travaux les plus urgents afin de ne pas déranger les usagers ;

- Étudier, dans un deuxième temps, des travaux à plus grande échelle incluant la réfection de toute l'école afin d'avoir une piscine accessible à tous et facilement selon les besoins de chaque usager.

Pour le Centre : Barbara Soulier, Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Vincent Gillet, Isabelle Willimann, Denis Thorimbert

## EXPOSE DES MOTIFS

Il est malheureux de constater que de nos jours, nos habitants en chaises roulantes doivent se rendre à la piscine du Grand-Lancy pour pouvoir profiter des bienfaits de la nage car leur piscine répond aux normes de la loi LIPH du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; à savoir l'accessibilité aux institutions publiques pour tous.

La piscine de Pré-Du-Camp a été construite en 1991 et n'a jamais été remise aux normes obligatoires de nos jours.

Il n'est plus à démontrer les nombreux bienfaits de la natation sur tous mais encore plus sur les personnes âgées et personnes avec un handicap physique qui permettent de soulager les douleurs musculaires et articulaires. Elle favorise également la circulation sanguine, fait baisser la tension et prémunit surtout contre les maladies cardiovasculaires.

La natation a effet antidépresseur, la nage provoquant la sécrétion d'endorphines, elle permet de se sentir plus en forme et plus heureux ; elle ne provoque pas ou peu de courbatures. Elle participe à l'amélioration de la motricité, permet de travailler l'endurance et aide à prévenir des maladies telles que le cancer, la fibromyalgie, le diabète, l'arthrose ou encore l'ostéoporose.

Il apparaît évident que des travaux raisonnables peuvent être effectués rapidement pendant la prochaine fermeture annuelle estivale afin de faire les travaux suivants : aplanissement sous forme de cuve pour le pédiluve : plus de barrière ni de marches. Accès aux vestiaires facilités (tourniquet impossible) et la porte sur le côté n'est pas pratique selon les retours des utilisateurs des lieux. Un badge pour les employés sur place afin d'avoir accès à l'ascenseur également pendant les heures de fermetures d'écoles. Ainsi qu'un siège/élévateur (ascenseur de mise à l'eau) de siège pour piscine (fixé à l'extérieur du bassin, sur le côté et qui ne dérange ainsi aucuns utilisateurs du bassin).

A plus long terme, il conviendra de planifier la réfection totale de la piscine et mise en conformité de cette dernière dans le projet de rénovation de toute l'école de Pré-Du-Camp.

Il est pour nous primordiale que les employés, habitués des lieux mais surtout des besoins des utilisateurs, puissent participer aux discussions quant aux travaux à prévoir.

Je vous remercie pour le bon accueil que vous ferez à ma motion et vous invite à vous joindre à moi pour sa signature et son soutien.

Le Centre Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion cruciale pour la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

